

DEVENEZ

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Les Objectifs

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

PROCHAINE SESSION

du 21/09/2026
au 21/09/2027

Nos sites :

Bordeaux, Agen/Pont-du-Casse, Toulon, Ajaccio

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance : 612 h de formation sur 12 mois
889 heures en structure

La formation

- Sociologie et écosystème d'une structure sportive
- Organisation et fonctionnement d'une association Loi 1901
- Cadre légal et réglementaire applicable à une structure sportive associative
- La démarche RSO dans une structure sportive
- L'analyse structurelle et stratégique d'une organisation sportive
- Gestion comptable et financière d'une structure sportive
- Le développement de partenariats
- Animation d'équipe et gestion RH dans une structure sportive
- Techniques et démarches de communication interne/externe
- Stratégie de communication de la structure sportive
- Organisation des activités sportives
- Règles et consignes de sécurité et d'hygiène des activités sportives
- Organisation d'un évènement sportif
- La gestion d'un projet

Les compétences

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

Le Titre

- Titre à Finalité Professionnelle de Niveau 5
- Inscrit au RNCP sous le numéro : 38142
- Date de publication : 18/10/2023
Date d'échéance : 18/06/2026
- Certificateur : OC de la branche du Sport

Modalités d'évaluation & méthodes utilisées

Telles que définies dans le référentiel :

BC1 :

- Élaboration d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement
- Entretien devant le jury

BC2 :

- Élaboration de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique
- Entretien devant le jury

Le CDSSA est composé 3 blocs de compétences (BC), il est possible de s'inscrire à 1 ou plusieurs BC.

BC3 : EPREUVE 1 :

- Élaboration d'un dossier professionnel sur les activités et installations de la structure
- Entretien avec le jury : présentation du dossier professionnel suivi d'un échange de questions/réponses avec le candidat

BC3 : EPREUVE 2 :

- Présentation de deux cas pratiques mis en oeuvre au cours de l'alternance

BC4 :

- Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel.
- Entretien avec le jury réparti de la manière suivante : présentation du bilan de l'évènement suivie d'un échange de questions/réponses avec le candidat

Les Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme relatif à l'unité d'enseignement de premiers secours
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Fournir une attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou une attestation de rescencement pour les personnes de nationalité française.
- Être titulaire :
- D'un diplôme de niveau 4 et d'une expérience d'un an dans une association sportive
- OU être titulaire d'un BPJEPS ou à minima être certifié des UC1 et 2 d'un BPJEPS

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance : 612 h de formation sur 12 mois
889 heures en structure

Equivalences et passerelles

<https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Poursuites de parcours

- Licence pro Management du sport
- BPJEPS / DEJEPS / DESJEPS
- Bachelor ou Master Sport Business
- VAE (Validation des acquis)

Débouchés

- Chargé de développement
- Responsable administratif et financier
- Chargé de mission / chef de projet évènementiel
- Chargé de communication
- Responsable / chef de projet partenariats
- Coordinateur de projets

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquies de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides liées à l'apprentissage

Simulateur de rémunération :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- Une aide jusqu'à 4 500 € la 1ère année de contrat

INFOS PRATIQUES

- Lieu de Formation :
Maison des Associations
📍 2 rue de la Laurendanne
47480 Pont-Du-Casse
✉ contact@stadeformation.fr
- Jours de formation en centre :
1 semaine par mois
- Résultats de la session 24-25 :
1ère session en cours

- Coordinateur pédagogique :
Jean-Luc : 06.63.28.37.55 - contact-agen@stadeformation.fr
- Tarifs :
Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE